

Zeitschrift:	The Swiss observer : the journal of the Federation of Swiss Societies in the UK
Herausgeber:	Federation of Swiss Societies in the United Kingdom
Band:	- (1943)
Heft:	1013
Artikel:	La lutte contre les mauvais Suisses
Autor:	Béguin, Pierre
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-687549

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 17.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

LA LUTTE CONTRE LES MAUVAIS SUISSES.

Au cours de la présente guerre, nous avons eu la douleur de constater que certains Suisses trahissent leur patrie. C'est un fait unique dans notre histoire récente. De 1914 à 1918, nous n'avions rien constaté de semblable. Comme chacun le sait, plusieurs d'entre eux ont payé de leur vie leurs ignobles forfaits. D'autres purgent en ce moment de longues peines privatives de liberté. Des exemples ont été faits. On peut et on doit espérer qu'ils ne resteront pas sans effet. La lutte a été entreprise un peu trop tardivement peut-être, tant nous avions confiance dans le loyalisme de tous nos concitoyens. Elle mènera sans aucun doute au résultat désiré.

Toutefois, il est une catégorie de traîtres qui ont échappé à tout châtiment. Ce sont ceux qui ont eu la prudence ou la lâcheté de s'enfuir à l'étranger où ils ont été souvent accueillis avec faveur. Ils devraient s'estimer heureux de s'en être tirés à si bon compte et se tenir tranquilles. Tout au contraire, le sort dont ils bénéficient n'a fait qu'augmenter leur arrogance. Ils travaillent contre leur pays à l'étranger, comme ils l'avaient fait sur le territoire national. Forts de certains appuis, se targuant d'une qualité qu'ils méprisent, de cette nationalité qu'ils souhaitent nous voir tous perdre, ils bouleversent la vie de nos colonies dans les pays voisins. Ils font pression sur les membres de celles-ci, pour qu'ils passent au camp des renégats. Tour à tour, ils cherchent à les séduire ou les menacent. Ils font valoir les avantages d'un reniement. Ils soulignent les dangers de la fidélité et du loyalisme.

Il faut bien dire que nos colonies à l'étranger se trouvent souvent dans une situation très spéciale et très difficile. Nos compatriotes émigrés ne peuvent plus venir nous visiter à leur gré. Leurs contacts et leurs relations avec la mère-patrie sont rares et se heurtent à d'innombrables obstacles. Nos journaux ne leur parviennent plus. Trop souvent, ils doivent tirer de leur propre fond les raisons qu'ils ont, eux et leurs enfants, de cultiver l'amour du pays, de ce pays dont ils ne reçoivent plus assez de nouvelles. En même temps, ils sont l'objet d'une vive et intense propagande. L'attitude de l'immense majorité d'entre eux est irréprochable. Quelques-uns ont faibli. Ici ou là, les traîtres ont trouvé un terrain propice.

S'il subsistait encore quelque chose de la courtoisie internationale qui a si longtemps présidé aux relations entre les nations, il suffirait d'une démarche diplomatique pour mettre fin à ces agissements, pour sortir nos colonies de leur isolement et pour les mettre à l'abri de certaines entreprises. Le gouvernement fédéral, pour sa part, veille scrupuleusement à ce que les émigrés réfugiés sur notre sol ne se livrent à aucun acte hostile à leur pays d'origine. Il applique rigoureusement cette règle. Apparemment, il n'est pas payé de retour. Il lui arrive d'obtenir des apaisements. Toujours de nouveau, il doit constater que les menées dont il se plaint à juste titre, se poursuivent. (Faisons ici une exception pour Franz Burri qui a monté une agence de presse dont le but exclusif est de nuire à la Confédération et qui, établi depuis peu à Agram, vient de se faire interdire toute activité par le gouvernement croate. Malheureusement, cette mesure est provisoire. Sa validité est limitée pour le moment à quatre semaines ...). Hélas ! Les relations internationales ne sont plus ce qu'elles ont été si longtemps, ni ce qu'elles devraient

être entre pays qui se réclament de la civilisation occidentale.

Du moment qu'il ne pouvait pas atteindre le résultat désiré, le Conseil fédéral a dû aviser à d'autres moyens. Mardi 18 mai 1943, il a pris un arrêté qui autorise, sous certaines conditions, le Département fédéral de justice et police à retirer la nationalité aux Suisses résidant à l'étranger qui ont porté une atteinte grave à la sécurité du pays ou à son indépendance politique et qui, de la sorte, se sont rendus indignes de cette nationalité. Il s'agit d'une peine supplémentaire qui s'appliquera aux coutumes que l'on ne peut pas saisir au collet et auxquels on ne peut pas faire expier leurs crimes. Il s'agit surtout d'une mesure administrative qui prive les mauvais citoyens des titres dont ils avaient le front de se réclamer pour poursuivre leur impardonnable œuvre. On leur arrache le masque. Du même coup, on restaure la paix intérieure de certaines de nos colonies à l'étranger. On leur prouve que nous sommes décidés à nous défendre et à les protéger contre ceux qui osaient leur reprocher de vouloir rester de bons et loyaux Confédérés. Désormais, la fidélité, le trait dominant des gens de notre pays, ne comportera plus pour d'aucuns des risques matériels et moraux. Il s'agit incontestablement d'une œuvre d'assainissement.

Certes, il ne faut pas se dissimuler que cette mesure n'est pas en tous points sympathique. Nous répugnons à bannir les pires criminels. Nous nous le sommes interdit par un article spécial de notre constitution. Celle-ci fait de la nationalité suisse une qualité indélébile. La Suisse a toujours lutté contre le *heimatlosat*. Il est contraire à ses traditions d'augmenter le nombre de ceux qui sont privés de papiers, qui ne bénéficient d'aucune protection diplomatique ou consulaire. En outre, cette mesure rappelle celles qui ont été prises par d'autres régimes pour se débarrasser de leurs adversaires politiques. D'aucuns, déjà mal reconciliés avec les interdictions de partis extrémistes qui ont été prononcées, se demandent si nous n'adoptons pas les méthodes de ces régimes et si nous restons réellement fidèles à nos traditions de liberté. Ces objections seront formulées, nous le savons déjà, par certains députés dont le patriotisme est au-dessus de tout soupçon, mais qui sont trop attachés à certains principes pour se résigner à les violer même dans des cas d'impérieuse nécessité. En Suisse comme ailleurs, il y a des doctrinaires qui préfèrent leurs idées à la réalité la plus tangible.

Toutefois, il ne faut pas désespérer d'apaiser leurs scrupules. Des mesures ont été prises pour que le retrait du droit de cité helvétique ne soit jamais arbitraire ou abusif. Des possibilités de recours sont ouvertes. Le Conseil fédéral a déclaré expressément qu'il appliquera son arrêté récent dans les cas excep-

Ship through
WORLD TRANSPORT AGENCY LTD.
ESTABLISHED 1913.
I, MARTIN LANE, LONDON, E.C.4
Tel: MANsion House 3434
MANCHESTER **LIVERPOOL** **GLASGOW**
NEW YORK **BASLE**

tionnels seulement, quand la culpabilité de l'intéressé sera nettement établie. On s'attend à ce que cette mesure frappe une ou deux douzaines de Confédérés émigrés tout au plus. En outre, on ne s'en prendra jamais à ceux qui, sans se livrer à des actes hostiles, cultivent une idéologie étrangère et qui ne partagent pas les convictions de la grande majorité de notre peuple. Nous avons toujours été opposés au délit d'opinion. Il est inconciliable avec des institutions démocratiques. On ne le créera pas par ce détour et à cette occasion.

D'ailleurs, les priviléges dont nous bénéficiions ont été institués pour les bons citoyens, pour ceux dont le loyalisme ne peut faire aucun doute. On jouera une jeu de dupes en les accordant plus longtemps aux ennemis du pays, à ces douzaines d'individus qui, non contents de s'enfuir à l'heure du danger, s'emploient à faire peser de nouvelles menaces sur leur patrie. Ils se sont délibérément, retranchés de la communauté nationale. Ils ont dès longtemps adopté une autre patrie. Ils renient celle de leurs pères. Le retrait de la dignité de citoyen suisse consacre, en ce qui les concerne un état de fait et met un terme à un paradoxe juridique. Ils ne méritent aucune indulgence, même pas celle des doctrinaires qui mettent les principes au-dessus du salut du pays. Nous vivons des temps dangereux. Nos autorités ne l'oublient pas. Elles traitent rudement ceux qui n'observent pas la vieille devise des Suisse émigrés: Honneur et Fidélité. Chacun, à l'intérieur et dans nos colonies, leur en sera reconnaissant.

Pierre Béguin.

“AN MEIN VATERLAND”

By G. KELLER.

Dearest homeland mine, O my fatherland,
Deep and ardent, burns my love for you.
Loveliest rose, your fragrance, ever new,
Lingers, though you wither in my hand.
Dearest homeland mine, O my fatherland,
Deep and ardent, burns my love for you.
Loveliest rose, your fragrance, ever new,
Lingers, though you wither in my hand.
O homeland mine, dear Switzerland, my fatherland.

When to distant lands, poor but gay, I went,
Royal splendour with your hills compared,
Scorning glamour, but for you I cared,
Though a beggar, proud of my descent.
And so, far from home, on my weary feet
On I roamed, my heart oppressed with pain;
But how soon did it rejoice again
When another of your sons I'd meet,
Helvetia, O homeland mine, my fatherland.

You are all I have, for nought else I crave;
And when my last reck'ning is decreed,
Though no worth or merit I can plead,
Yet deny me not a peaceful grave.
When I'm called to shed this my mortal coil,
Then to God Almighty will I pray
That His brightest star shall cast its ray
Down upon my cherished native soil,
On Switzerland, dear homeland mine, my fatherland.

(Translated by J. J. F. S.)

MOTTA MEMORIAL.

18, Montagu Place,
Bryanston Square, W.1.
June 17th, 1943.

Dear Mr. Boehringer,

I have received the following letter from the “Comitato pro Monumento Motta” regarding the result of the collection to which our compatriots in this country have contributed towards the Motta monument and the Motta fund :

“Das eidg. Politische Departement setzte uns in Kenntnis vom Ergebnis der von Ihrer Gesandtschaft in England veranstalteten Sammlung zu Gunsten des Denkmals und der Stiftung Giuseppe Motta, im Betrage von £122. 19. 8.

Im Namen unséres Komitees sprechen wir Ihnen für Ihre Bemühungen unsern verbindlichsten Dank aus und ersuchen Sie höflich gegenüber den einzelnen Zeichnern, Schweizerkolonien, Gesellschaften und Privaten, ihre hochherzigen Spenden bestens zu danken.

Wir freuen uns, dass die Schweizer in England unserem Aufruf in so hochherziger Weise Folge geleistet haben und so ihrer Verehrung des grossen Staatsmannes und der Anerkennung seiner hohen Verdienste für unser Land, Ausdruck gegeben haben.”

I should be most obliged if you would kindly publish this letter in the next issue of the “Swiss Observer” as I would appreciate it, if the contributors could be informed in this way of the appreciation of the committee.

Yours sincerely,

WALTER THURNHEER,
Ministre de Suisse.

SUBSCRIPTIONS RECEIVED MAY TO JUNE 19th.

A. Marend, H. Jeanmaire, P. Hatz, E. F. Burger, A. Bolla, J. C. Joerin, A. Wettstein, Ch. Fer, W. R. Schweizer, L. Duffey, J. H. Meyer, Ch. L. Chapuis, G. Poulin, Edw. Gable, G. E. Suter, H. J. Morf, F. Conrad, G. M. Wirz, J. H. Ungricht, A. Paris, F. Medam, H. Schwander, Miss E. Struchen, Sydney Spencer, J. Trachsel, J. Schad, F. E. Ebbutt, Miss N. Shard, Mrs. May, H. F. Ruch, L. Jobin, Miss B. Egli, P. Moll, P. B. Haberstich, Eug. Devegney, Mrs. A. C. Muller, H. E. von Gunten, M. A. Klotzli, A. F. Frickart, C. Krebs, G. Ferrari, C. Campart, P. Bornand, E. Gallizia, Mrs. Mawbray, H. Spahlinger, Hugh Rees Ltd., Miss E. Tschaertli, C. A. Aeschimann, Mrs. R. R. Williams, Union Helvetia, G. Berenger, Swiss Benevolent Society, J. Oertli, A. Perrochet, A. Baker, W. Marbach, R. J. Reber, J. Frey, N. V. Sowden, Miss R. M. Weber, Miss L. Zürcher.

DONATIONS GRATEFULLY RECEIVED.

W. Gysler, E. Reichenbach, Ch. L. Chapuis, G. E. Suter, H. J. Morf, F. Conrad, J. H. Ungricht, A. Paris, J. Schad, L. Jobin, Mrs. H. Ellison, A. F. Frickart, G. Ferrari, C. Campart, C. A. Aeschimann, G. Berenger, A. Perrochet.

Our next issue will be published on July 30th.